



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Bulletins de salaire

Question écrite n° 50783

Texte de la question

Pour éviter que le bulletin de salaire soit un frein à l'embauche du premier salarié dans les PME, les pouvoirs publics proposent que la feuille de paie soit établie par un tiers aux frais du ministère des PME. Mme Marie-Thérèse Boisseau demande à M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat si c'est vraiment une solution. Plutôt que de maintenir un système complexe et coûteux pour l'entreprise ou pour la collectivité, elle lui demande s'il ne serait pas préférable de simplifier le bulletin de paie, et de le rendre compréhensible en créant, par exemple, un taux forfaitaire de cotisation spécifique aux PME, type cheque-emploi service.

Données clés

Auteur : [Mme Boisseau Marie-Thérèse](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50783

Rubrique : Salaires

Ministère interrogé : petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

Ministère attributaire : petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 1997, page 2010